



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

création

Question écrite n° 67780

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les difficultés rencontrées par les personnes handicapées qui veulent créer une entreprise. Aujourd'hui, l'AGEFIPH et le réseau CAP Emploi peuvent aider une personne handicapée qui souhaite créer une entreprise. En revanche, une personne handicapée ayant déjà un travail et cherchant à créer une entreprise n'a droit à aucune aide. Par ailleurs, une entreprise qui embauche un travailleur handicapé peut bénéficier d'une aide pour aménager le poste de travail de cette personne, mais un créateur d'entreprise handicapé ne peut bénéficier d'aucune aide, car il faut que le poste soit déjà créé, donc que l'entreprise existe déjà ce qui est impossible quand il s'agit d'une création d'entreprise. Aussi, il lui demande ses intentions sur ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67780

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 2005, page 6240